

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

Chemin de
Pantière

L'an deux mille neuf ;

Le 2 Novembre 2009 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 28/10/2009

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : TORNATORE -
PAILLOTET- DUJON - ESCRIOU - HEURA - FOURNY -
KAIL - FASOLA - YACOUB - LACROIX

REPRESENTES : Mme BENABEN par Mme FASOLA
Mme ROBERT par M. YACOUB

EXCUSES : Mme DE LAROCCA - M. AUDIBERT -
Mme BEUCHE

Secrétaire de séance : Mme FASOLA

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier du Chemin de Pantière :

- . Vu le bornage du Chemin de Pantière,
- . Vu les différents courriers échangés entre la Mairie et Mr Henry BERENGER,
- . Vu le compte-rendu du bornage contradictoire du 18 juin 2009,
- . Vu les multiples tentatives de règlement amiable de ce conflit ayant échoué

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour reprendre possession du bien communal indûment occupé par Mr Henry BERENGER.

Le Conseil Municipal,

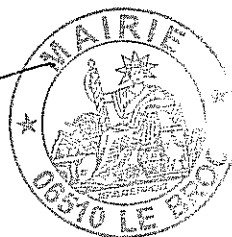

Après délibération,

- L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
- Décide de reprendre possession du bien communal Chemin de Pantière.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE

Et ce par : - Voix pour : 11
- Voix contre : 0
- Abstention : 1



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 05/11/09, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 05/11/09. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication